

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

En application de l'article 18 de l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005



Réf dossier n° PM28052102



Type de bien : Ensemble immobilier

Adresse du bien :

LIEU-DIT BALEYRAT

24170 STE FOY DE BELVES

Donneur d'ordre

MR OU MME NEES-DEBAECKE JOSEF OU
MARIE
LIEU-DIT BALEYRAT

24170 STE FOY DE BELVES

Propriétaire

MR OU MME NEES-DEBAECKE JOSEF OU
MARIE
LIEU-DIT BALEYRAT

24170 STE FOY DE BELVES

Date de mission

28/05/2021

Opérateur

MR BREGERE MARC

SARL SEGUIER

2 RUE GAMBETTA - 24000 PERIGUEUX Tel : 05 53 05 83 18 - Fax : 05 53 03 45 15
Email – contact@groupeexpertimmobilier.com . N° Siret : 525 033 916 00020

Sommaire

RAPPORT DE SYNTHÈSE	3
ÉTAT DU BATIMENT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES	4
DESIGNATION DE L'IMMEUBLE	4
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	4
DESIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC	4
IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET DES PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ÉLÉMENTS INFESTÉS OU AYANT ÉTÉ INFESTÉS PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS	5
IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIÈCES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE VISITES ET JUSTIFICATION	10
IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ÉLÉMENTS QUI N'ONT PAS ÉTÉ EXAMINÉS ET JUSTIFICATION	10
MOYENS D'INVESTIGATION UTILISÉS	11
CONSTATATIONS DIVERSES	11
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE	16
ANNEXES	21
ATTESTATION(S) DE CERTIFICATION	21
ATTESTATION SUR L'HONNEUR	22
ATTESTATION D'ASSURANCE	23

RAPPORT DE SYNTHESE

Les présentes conclusions sont indiquées à titre d'information. Seuls les rapports réglementaires complets annexes comprises pourront être annexés à l'acte authentique.

Date d'intervention : **28/05/2021**

Opérateur : **MR BREGERE MARC**

Localisation de l'immeuble		Propriétaire
Type : Ensemble immobilier	Etage : na	Civilité : MR OU MME
Adresse : LIEU-DIT BALEYRAT	N° lot(s) : na	Nom : NEES-DEBAECKE JOSEF OU MARIE
Code postal : 24170	Lots divers : na	Adresse : LIEU-DIT BALEYRAT
Ville : STE FOY DE BELVES	Section cadastrale : na	Code postal : 24170
	N° parcelle(s) : na	Ville : STE FOY DE BELVES
	N° Cave : na	

* na=non affecté

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

(Selon l'arrêté du 7 mars 2012 - Norme NF P 03-201)

Conclusion :

Présence d'indices d'infestation de termites

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Etiquette : E / B (voir recommandations)

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Confère ERP ci joint

Le présent document ne constitue qu'une note de synthèse provisoire. Elle ne pourra en aucun cas se substituer aux rapports réglementaires complets annexes comprises et ne peut être produite qu'à titre indicatif. Elle ne pourra être valablement annexée à l'acte authentique de vente du bien concerné.

Signature opérateur :



ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 mars 2012 – Norme NF P 03-201 - Février 2016

Réf dossier n° PM28052102

A – Désignation de l'immeuble

LOCALISATION DU OU DES BATIMENTS		PROPRIETAIRE
Adresse : LIEU-DIT BALEYRAT Code postal : 24170 Ville : STE FOY DE BELVES Immeuble bâti : oui Mitoyenneté : non Nombre de niveaux : 3	Type de bien : Ensemble immobilier	Qualité : MR OU MME Nom : NEES-DEBAECKE JOSEF OU MARIE Adresse : LIEU-DIT BALEYRAT Code postal : 24170 Ville : STE FOY DE BELVES

B – Désignation du donneur d'ordre



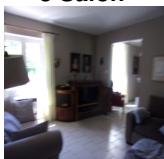



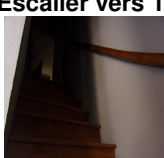
IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	MISSION
Qualité : MR OU MME Nom : NEES-DEBAECKE JOSEF OU MARIE Adresse : LIEU-DIT BALEYRAT Code postal : 24170 Ville : STE FOY DE BELVES Informations collectées auprès du donneur d'ordre Présence de termites : Oui Traitements anti-termites antérieurs : Ancien traitement partiel (Factures non disponibles)	Date de mission : 28/05/2021 Documents remis : Aucun document technique fourni Notice technique : Accompagnateur : Agence immobiliere Durée d'intervention : 02H00 Zone délimitée par arrêté préfectoral : OUI

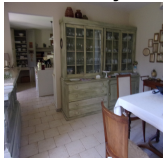







C – Désignation de l'opérateur de diagnostic

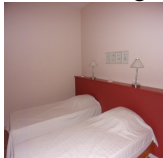

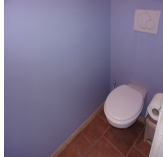

IDENTITE DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC	
Raison sociale et nom de l'entreprise : SARL SEQUIER Nom : MR BREGERE MARC Adresse : 2 RUE GAMBETTA Code Postal : 24000 Ville : PERIGUEUX N°de siret : 525 033 916 00020	Certification de compétence délivrée par : ICERT Adresse : Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K - 35760 Saint Grégoire Le : 30/05/2018 N° certification : CPDI 0064 - V004 Cie d'assurance : N° de police d'assurance : 6930372704 Date de validité : 31/12/2021 Norme méthodologique ou spécifique technique utilisée : Norme NF P 03-201

Nombre total de pages du rapport : 12

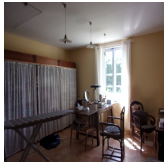





D - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas

Bâtiments et parties de bâtiments visités		Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
Rdc	1 Entrée 	Porte bois , Huisserie bois + peinture , Plancher bas dalles de sol , Murs pierre + peinture , Plafond peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	2 W.C 	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas dalles de sol , Plinthes bois + peinture , Murs peinture + pierre , Plafond peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	3 Salon 	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas dalles de sol , Plinthes bois + peinture , Murs peinture , Fenêtre bois + peinture , Plafond peinture , Escalier carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	4 Chambre 1 	Porte bois , Huisserie bois + peinture , Plancher bas dalles de sol , Plinthes bois + peinture , Murs peinture , Fenêtre bois + peinture , Plafond peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	5 Salle d'eau 	Plancher bas dalles de sol , Murs peinture + carrelage , Plafond peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	6 Dressing 	Plancher bas dalles de sol , Murs peinture + carrelage , Plafond peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	7 Escalier vers 1er 	Plancher bas carrelage , Murs peinture , Plafond peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

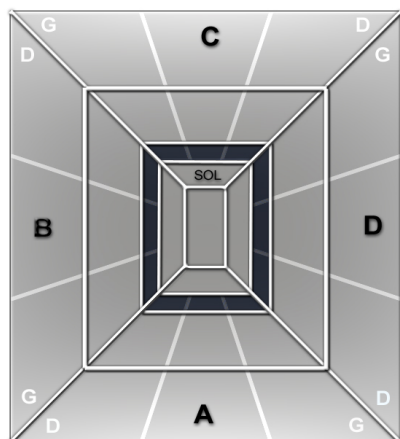
Bâtiments et parties de bâtiments visités		Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
Rdc	8 Salle séjour 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas dalles de sol , Plinthes bois + peinture , Murs peinture , Fenêtre bois + peinture , Plafond peinture , Escalier carrelage</i>	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	9 Cuisine 	<i>Plancher bas dalles de sol , Plinthes bois + peinture , Murs peinture , Plafond peinture</i>	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	10 Appentis 	<i>Murs pierre + enduit , Plafond Charpente bois + Tuiles</i>	Présence d'indices d'infestation de termites (Altération du bois) sur structure
Rdc	11 Four à pain - Hangar 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas béton , Murs bois + pierre + enduit , Plafond Charpente bois + Tuiles</i>	Présence d'indices d'infestation de termites (Altération du bois)
Rdc	12 Buanderie 	<i>Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Murs pierre + enduit , Plafond lambris</i>	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	13 Cellier 	<i>Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Murs pierre + enduit , Plafond lambris</i>	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	14 Pièce à vivre gîte1 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes bois + peinture , Murs peinture + carrelage , Fenêtre bois + peinture , Plafond peinture</i>	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	15 Chambre1 gîte1 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes bois + peinture , Murs peinture , Fenêtre bois + peinture , Plafond peinture</i>	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités		Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
Rdc	16 Chambre2 gîte1 	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes bois + peinture , Murs peinture , Fenêtre bois + peinture , Plafond peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	17 SdEau gîte1 	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes bois + peinture , Murs peinture + carrelage , Plafond peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	18 WC gîte1 	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes bois + peinture , Murs peinture , Plafond peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	19 Garage 	Porte bois + peinture , Plancher bas béton , Murs parpaings , Plafond parpaings	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	20 Remise extérieure 1 	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas béton , Murs enduit , Fenêtre bois + peinture , Plafond lambris + Panneaux Osb	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	21 Remise extérieure 2 	Porte bois + peinture , Plancher bas béton , Murs enduit , Fenêtre bois + peinture , Plafond lambris	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	Ancien WC Extérieur 	Plancher bas béton , Murs enduit , Plafond béton	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc	23 Abords immédiats 	Plancher bas Arbres, arbustes, végétaux	Présence d'indices d'infestation de termites (Termites vivants) sur arbres
1er étage	24 Pièce à vivre gîte2 	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Murs peinture + pierre , Fenêtre bois + peinture , Plafond lambris + Charpente bois	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités		Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
1er étage	25 Couloir gîte2 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes bois + peinture , Murs peinture , Plafond peinture</i>	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage	26 WC gîte2 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes bois + peinture , Murs peinture , Fenêtre bois , Plafond peinture + chapente bois</i>	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage	27 SdEau gîte2 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes bois + peinture , Murs peinture + carrelage , Fenêtre bois , Plafond peinture + chapente bois</i>	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage	28 Chambre1 gîte2 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes bois + peinture , Murs peinture , Fenêtre bois , Plafond peinture + chapente bois</i>	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage	29 Chambre2 gîte2 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes bois + peinture , Murs peinture , Fenêtre bois , Plafond peinture + chapente bois</i>	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage	30 Chambre3 gîte2 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes bois + peinture , Murs peinture , Fenêtre bois , Plafond peinture + chapente bois</i>	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage	31 Palier 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes bois + peinture , Murs peinture , Plafond peinture</i>	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage	32 Salle d'eau/WC 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Murs carrelage + peinture , Fenêtre bois , Plafond peinture</i>	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités		Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
1er étage	33 Atelier 	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Murs peinture , Fenêtre bois + peinture , Plafond peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage	34 Couloir 	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Murs peinture , Plafond peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage	35 Chambre 2 	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes bois + peinture , Murs peinture , Fenêtre bois + peinture , Plafond peinture	Présence d'indices d'infestation de termites (Altération du bois et cordonnets) sur charpente
1er étage	36 Chambre 3 	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas linoléum , Murs lambris , Fenêtre bois , Plafond lambris + Charpente bois	Présence d'indices d'infestation de termites (Altération du bois et cordonnets) sur charpente
1er étage	37 Rangement 	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas linoléum , Murs lambris + peinture , Plafond lambris + peinture + Charpente bois	Présence d'indices d'infestation de termites (Altération du bois et cordonnets) sur charpente
1er étage	38 Grenier 	Plancher bas Aggloméré , Murs pierre , Fenêtre bois , Plafond Charpente bois + Tuiles	Présence d'indices d'infestation de termites (Altération du bois et cordonnets) sur charpente
1er étage	39 Débarras 	Porte bois + peinture , Huisserie bois , Plancher bas bois , Murs parpaings , Plafond bois	Absence d'indices d'infestation de termites
2e étage	41 Comble sur tour 	Plancher bas Isolant , Murs briques , Plafond Charpente bois + Tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites

SCHEMA TYPE DE LA PIECE



Mur A : Mur d'accès au local
 Mur B : Mur gauche
 Mur C : Mur du fond
 Mur D : Mur droit

Abréviations : G=gauche, D=droite, H=Haut, B=bas, Int=intérieur, Ext=extérieur Fen=fenêtre M=milieu

E - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification

Locaux non visités	Justification
Comble sur porche remises extérieures	Absence d'accès
Combles perdus sur Gîte	Absence d'accès

RESPONSABILITE DU PROPRIETAIRE CONCERNANT LES LOCAUX OU PARTIES D'IMMEUBLE NON VISITES

En cas de mention de locaux ou de parties d'immeuble non visités et ce quel qu'en soit le motif, nous attirons l'attention du propriétaire ou du donneur d'ordre sur le fait que pour s'exonérer de la garantie de vices cachés et pour éviter leurs éventuelle mise en évidence ultérieure, il est recommandé de rendre accessible à l'opérateur tous les locaux n'ayant pu être examinés au jour de la visite. A la demande expresse du propriétaire ou du donneur d'ordre, l'opérateur se tient à sa disposition pour une mission complémentaire visant à lever ces réserves.

F - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Local	Justification
Entrée	Faces cachées (Plinthes, doublage des murs et plafonds, revêtements de sol,...), sondages et contrôles impossibles sans destruction. Nous restons à disposition du propriétaire ou du donneur d'ordre pour une contre visite afin de lever ces réserves Combles aménagés sous rampant : Chapente partiellement visible
Buanderie	Combles aménagés sous rampant : Chapente partiellement visible
Chambre2 gîte2	Combles aménagés sous rampant : Chapente partiellement visible
Pièce à vivre gîte2	Combles aménagés sous rampant : Chapente partiellement visible
Chambre 2	Combles aménagés sous rampant : Chapente partiellement visible Doublage des murs et plafond par du lambris : Faces arrière des parements et supports inaccessibles sans dégradation
Chambre 3	Combles aménagés sous rampant : Chapente partiellement visible Doublage des murs et plafond par du lambris : Faces arrière des parements et supports inaccessibles sans dégradation
Couloir	Combles aménagés sous rampant : Chapente partiellement visible
Débarras	Combles aménagés sous rampant : Chapente partiellement visible
Chambre3 gîte2	Combles aménagés sous rampant : Chapente partiellement visible
Cellier	Combles aménagés sous rampant : Chapente partiellement visible
Salle d'eau/WC	Combles aménagés sous rampant : Chapente partiellement visible

Chambre1 gîte2	Combles aménagés sous rampant : Chapente partiellement visible
SdEau gîte2	Combles aménagés sous rampant : Chapente partiellement visible
WC gîte2	Combles aménagés sous rampant : Chapente partiellement visible
Rangement	Combles aménagés sous rampant : Chapente partiellement visible Doublage des murs et plafond par du lambris : Faces arrière des parements et supports inaccessibles sans dégradation

G – Moyens d'investigation utilisés

A tous les niveaux y compris les niveaux inférieurs non habités (caves, vides sanitaires, garages...)

— examen visuel des parties visibles et accessibles ;
 - recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois ;
 - examen des produits cellulose non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons,...) ;
 - examen des matériaux non cellulose rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sols ou muraux,...) ;
 - recherche et examen des zones favorables au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, zones humides, branchements d'eau, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, etc.).

— sondage des bois
 - sondage de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en contact avec les maçonneries font l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations superficielles telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

H – Constatations diverses

Local	Constatation
Néant	Néant

Commentaires généraux :

Autres agents de dégradation biologique du bois
 Présence d'injecteurs de traitement sur une partie des boiseries

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux. Elle se limite exclusivement au constat de présence ou d'absence de trace de termites. Cet examen ne nous substitue pas dans la garantie de contrôle de vices cachés visée par l'article 1641 et suivants du Code Civil.
 La durée de validité de ce rapport est fixée à moins de six mois (décret n°2006-1653 du 21 décembre 2006). Passé ce délai, il devra être actualisé.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement et avec l'autorisation écrite préalable de son auteur.

NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

expertimmo

diagnostics

DATE DU RAPPORT : **28/05/2021**
OPERATEUR : **MR BREGERE MARC**

CACHET




SIGNATURE


NOTE 3 Conformément à l'article L271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.


NOTE 4 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **ICERT (Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K - 35760 Saint Grégoire)**.


ANNEXE 1 - DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES

	<i>Niveau</i>	<i>Local</i>
	Rdc	Appentis
<i>Traces d'infestations</i> : Présence d'indices d'infestation de termites (Altération du bois)		


	<i>Niveau</i>	<i>Local</i>
	Rdc	Four à pain - Hangar
<i>Traces d'infestations</i> : Présence d'indices d'infestation de termites (Altération du bois)		

	<i>Niveau</i>	<i>Local</i>
	1er étage	Chambre 2
<i>Traces d'infestations</i> : Présence d'indices d'infestation de termites (Altération du bois)		


	<i>Niveau</i>	<i>Local</i>
	1er étage	Chambre 3
Traces d'infestations : Présence d'indices d'infestation de termites (Altération du bois)		

	<i>Niveau</i>	<i>Local</i>
	1er étage	Rangement
Traces d'infestations : Présence d'indices d'infestation de termites (Altération du bois)		

	<i>Niveau</i>	<i>Local</i>
	1er étage	Grenier
Traces d'infestations : Présence d'indices d'infestation de termites (Altération du bois)		

	<i>Niveau</i>	<i>Local</i>
	Rdc	Abords immédiats
Traces d'infestations : Présence d'indices d'infestation de termites (Termites vivants)		

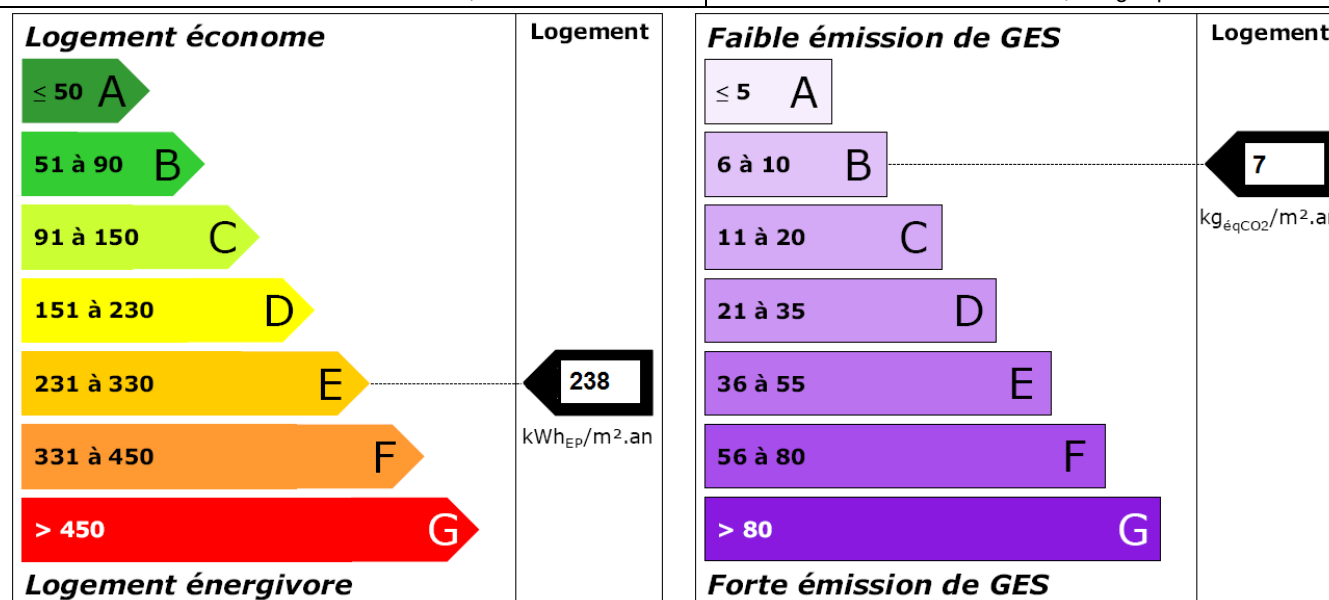
Diagnostic de performance énergétique – logement (6.2)

N° : PM28052102 Valable jusqu'au : 27/05/2031 Type de bâtiment : Maison individuelle Année de construction : Avant 1975 Surface habitable : 257,00 m ² Adresse : LIEU-DIT BALEYRAT STE FOY DE BELVES 24170	Date rapport : 28/05/2021 Date visite : 28/05/2021 Diagnostiqueur : MR BREGERE MARC Cachet et signature : 
Propriétaire : Nom : NEES-DEBAECKE JOSEF OU MARIE Adresse : LIEU-DIT BALEYRAT STE FOY DE BELVES 24170	Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :

Consommations annuelles par énergie obtenues au moyen des factures d'énergie du logement des années 2019, 2020, .., prix des énergies indexés au 15 août 2015

	Moyenne annuelle des consommations	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie dans l'unité d'origine	détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	détail par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	Electricité 23787 kWh	Electricité 23787 kWh _{EF}	61370 kWh _{EP}	3304 € TTC
Eau chaude sanitaire			0 kWh _{EP}	0 € TTC
Refroidissement				
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS	23787,00	23787 kWh _{EF}	61370 kWh _{EP}	3566 € TTC

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement Consommation réelle : 238,80 kWh _{EP} /m ² .an	Émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement Estimation des émissions : 7,77 kg éqCO ₂ /m ² .an
---	--



Diagnostic de performance énergétique – logement (6.2)

Référence du logiciel validé : **Expertec Pro (v 2.0)**

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : Murs en pierre de taille moellons (Constitué avec remplissage tout venant); (isolé par intérieur) année des travaux d'isolation : Inconnue Murs en pierre de taille moellons (Constitué avec remplissage tout venant); (non isolé)	Système de chauffage : Pompe à chaleur géothermique Radiateur électrique à accumulation	Système de production d'ECS : Chauffe-eau thermodynamique Chauffe-eau électrique
Toiture : Combles perdus (isolé) année des travaux d'isolation : Inconnue Combles habitables (isolé) année des travaux d'isolation : Inconnue Combles perdus (isolation) année des travaux d'isolation : Inconnue	Emetteurs : Plancher chauffant basse température	Système de ventilation : Ventilation par ouverture des fenêtres
Menuiseries : Fenêtre simple vitrage bois Fenêtre simple vitrage bois volets Fenêtre double vitrage bois 4/12/4 volets Fenêtre double vitrage bois 4/15+/4 Porte bois opaque pleine	Système de refroidissement : Aucun	
Plancher bas : Terre-plein (isolé) année des travaux d'isolation : Inconnue	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Non requis	
Énergies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	okWh_{EP}/m².an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Aucun		

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc.) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Variations des prix de l'énergie et des conventions de calcul

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.2)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.
- Si possible, réglez et programmez : la régulation vise à maintenir la température à une valeur constante. Si vous disposez d'un thermostat, réglez-le à 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluo compactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.2)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Examinez les, elles peuvent vous apporter des bénéfices.

Mesures d'amélioration	Commentaires	Crédit d'impôt*
Installer Ventilation Mécanique Répartie		
Envisager une installation d'eau chaude sanitaire solaire.	L'attribution de certaines aides (primes et crédits d'impôt) est conditionnée à des plafonds de ressources. Les travaux engagés doivent respecter les caractéristiques exigées par les dispositifs d'aide*.	Possible

Commentaires :

* Attention : les crédits d'impôts indiqués dans le présent rapport de mission sont mentionnés par défaut à titre indicatif hors bouquet de travaux. Pour connaître précisément le crédit d'impôt auquel vous pouvez réellement prétendre il est impératif de vérifier sur le site www.ademe.fr en fonction votre situation. Il convient notamment de vérifier les taux en bouquet et hors bouquet, les exclusions, les équipements éligibles ou non au bouquet de travaux ainsi que le type de logement concerné (existant achevé depuis plus de 2 ans), les conditions d'accès (crédit d'impôt calculé sur les dépenses d'achat de matériel et le coût de main d'œuvre ou calculé seulement sur les dépenses d'achat de matériels)

Précision importante : pour donner droit au crédit d'impôt certains équipements doivent offrir des performances suffisantes. Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

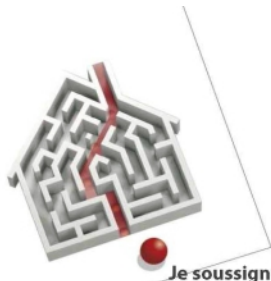
**Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT
Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K - 35760 Saint Grégoire**

ANNEXES

ATTESTATION(S) DE CERTIFICATION

Certificat de compétences Diagnosticqueur Immobilier

N° CPDI0064 Version 004



Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur BREGERE Marc

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 26/07/2018 - Date d'expiration : 25/07/2023
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 03/08/2018 - Date d'expiration : 02/08/2023
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 30/05/2018 - Date d'expiration : 29/05/2023
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 30/05/2018 - Date d'expiration : 29/05/2023
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 30/05/2018 - Date d'expiration : 29/05/2023

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Etdité à Saint-Grégoire, le 29/08/2018.

* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

**Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Certification de personnes
Diagnosticqueur
Portée disponible sur www.icert.fr



Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

CPE DI FR 11 rev13

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, MR BREGERE MARC, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par un opérateur :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés,
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de € par sinistre et € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le Dossier de Diagnostic Technique.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sincères salutations.



ATTESTATION D'ASSURANCE



Assurance et Banque

**ATTESTATION D'ASSURANCES
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Nous soussignés **AGENCE CALVET** - 8 rue du 5^{ème} régiment de chasseurs 24000 PERIGUEUX,
, certifions que :

**SARL SEGUIER - EXPERTIMMO
2 RUE GAMBETTA
24 000 PERIGUEUX**

est garantie auprès de **AXA FRANCE IARD**, 313 Terrasses de l'Arche 92 727 NANTERRE

par le contrat **Responsabilité Civile Professionnelle N°6930372704** pour l'activité suivante :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

Période de validité du 01/01/2021 au 31/12/2021

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie et ne peut engager l'Assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à PERIGUEUX
Le 4 janvier 2021

Sandra CALVET
Agent Général AXA
N° Orias 14075263 - www.orias.fr
8 rue du 5^{ème} Régiment de Chasseurs - 24000 Périgueux
Tél : 05 53 54 74 88
E-mail : agence.calvet@axa.fr

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Lieu dit Baleyrat 24170 STE FOY DE BELVES

A 444

INFORMATION DE COMMANDE

Date de commande : 28/05/2021

N° de commande : 149736

Adresse : Lieu dit Baleyrat 24170 STE FOY DE BELVES

Cadastre : A 444

Lat/Long : 44.73108402918086 ; 1.021673153154552

Code Insee : 24406

Commune : STE FOY DE BELVES

Vendeur ou Bailleur :

MR OU MME NEES-DEBAECKE JOSEF OU MARIE

Acquéreur ou locataire :



RESUME DE L'ETAT DES RISQUES

Catégorie	Type	Exposition	Details		
Informatif	ERPS	-	BASOL : 0	BASIAS : 0	ICPE : 0
Réglementaire	Radon	OUI	Zonage réglementaire sur la potentiel radon : Niveau 1		
Réglementaire	Séisme	OUI	Zonage réglementaire sur séisme : Niveau 1		
Réglementaire	ENSA/PEB	NON	Niveau de risque : Aucun		
Informatif	Sols Argileux	OUI	Niveau de risque : Moyen / Fort Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68)		
Risque Naturels	-	NON	Aucun plan de prevention des risques Naturels recensé sur cette commune		
Risque Miniers	-	NON	Aucun plan de prevention des risques Miniers recensé sur cette commune		
Risque Technologiques	-	NON	Aucun plan de prevention des risques Technologiques recensé sur cette commune		

INFORMATIONS LEGALES

En cliquant sur le lien suivant ci-dessous vous trouverez toutes les informations légales, les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.



<https://www.etat-risque.com/s/DRXAW>

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°

du

Mis à jour le

2. Adresse

Code postal ou Insee

Commune

Lieu dit Baleyrat

24170

STE FOY DE BELVES

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N Oui Non

Prescrit

Anticipé

Approuvé

Date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation

crue torrentielle

remontée de nappe

avalanches

cyclone

mouvements de terrain

sécheresse géotechnique

feux de forêt

séisme

volcan

autres

Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MINIERS (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M Oui Non

prescrit

anticipé

approuvé

date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvements de terrain

autres

Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé Oui Non

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

Effet toxique

Effet thermique

Effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé Oui Non

Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement Oui Non

L'immeuble est situé en zone de prescription Oui Non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble Oui Non

est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE SISMIQUE RÉGLEMENTAIRE

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1
Très faible

zone 2
Faible

zone 3
Modérée

zone 4
Moyenne

zone 5
Forte

INFORMATION RELATIVE À LA POLLUTION DE SOLS

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) Oui Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE RÉGLEMENTAIRE À POTENTIEL RADON

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3 Oui Non

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente Oui Non

Vendeur ou Bailleur

Date / Lieu

Acquéreur ou Locataire

MR OU MME NEES-DEBAECKE JOSEF OU MARIE

28/05/2021 / STE FOY DE BELVES

ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° du Mis à jour le

2. Adresse

Code postal ou Insee

Commune

Lieu dit Baleyrat

24170

STE FOY DE BELVES

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

Oui Non

Révisé

Approuvé

Date

Si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

NON
Aucun

zone A¹
Très forte

zone B²
Forte

zone C³
modérée

zone D⁴
Faible

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au 1 de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRISENT EN COMPTE

Document de référence :

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :
peut être consulté à la mairie de la commune de :
où est sis l'immeuble.

Vendeur ou Bailleur

MR OU MME NEES-DEBAECKE JOSEF OU MARIE

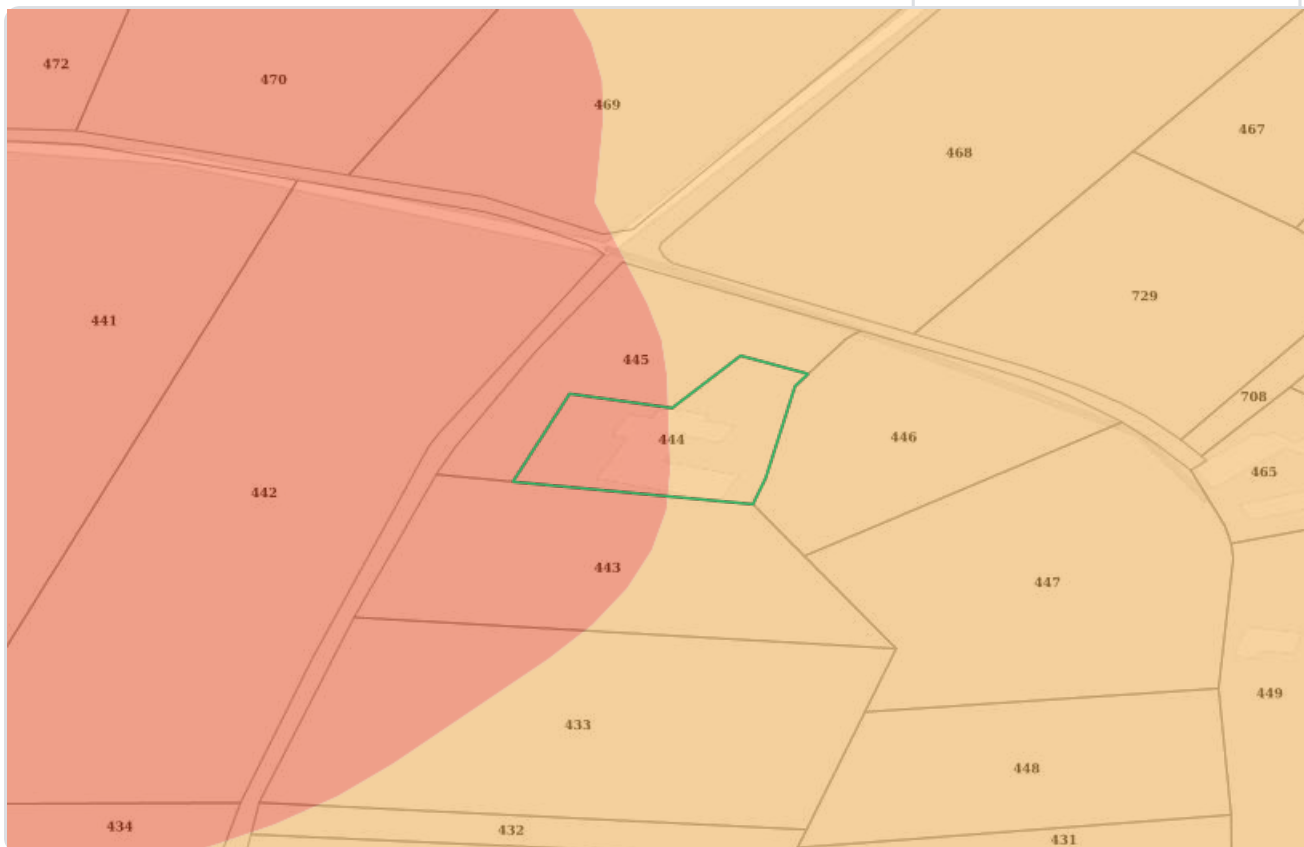
Date / Lieu

28/05/2021 / STE FOY DE BELVES

Acquéreur ou Locataire

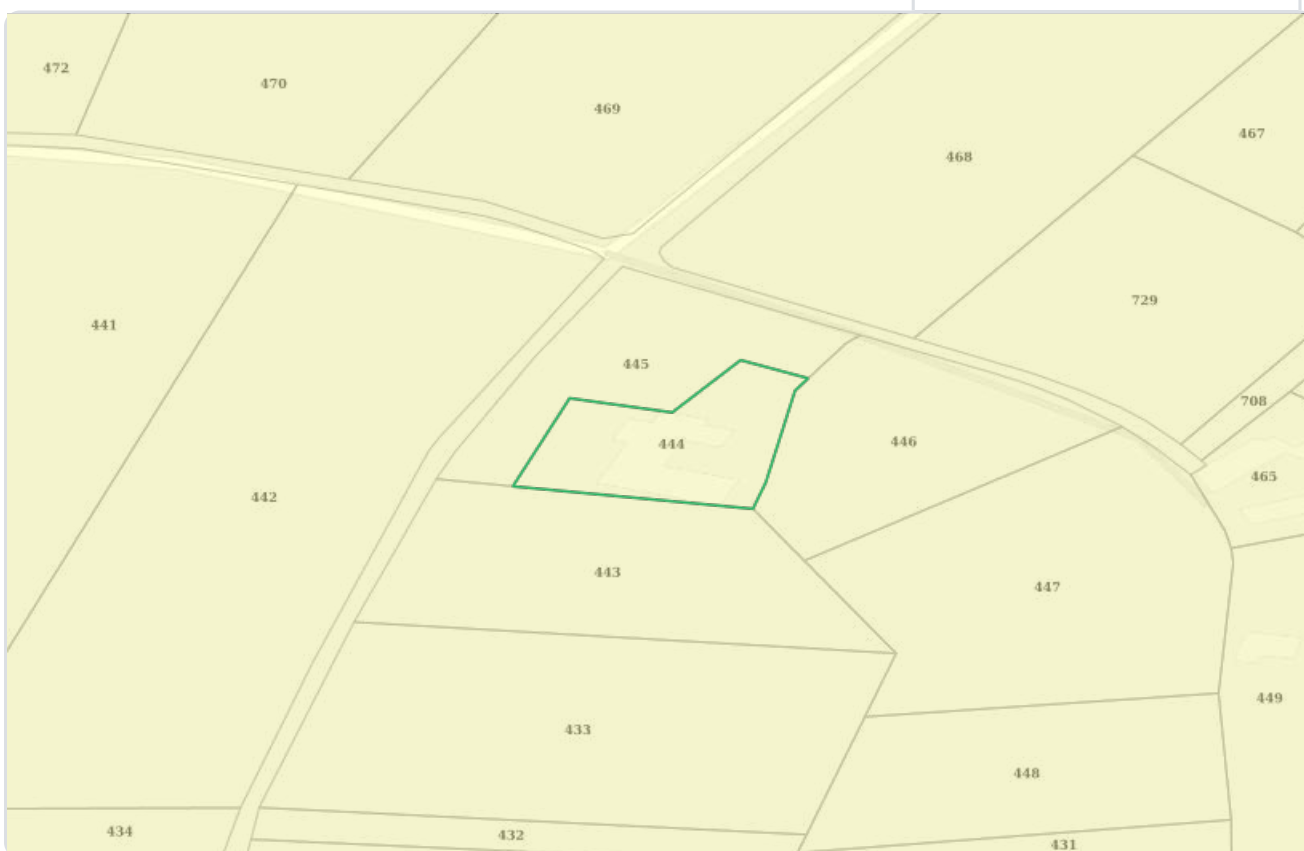
information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

CARTOGRAPHIE DES ARGILES



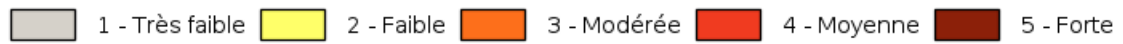
Faible Moyen Fort

RADON

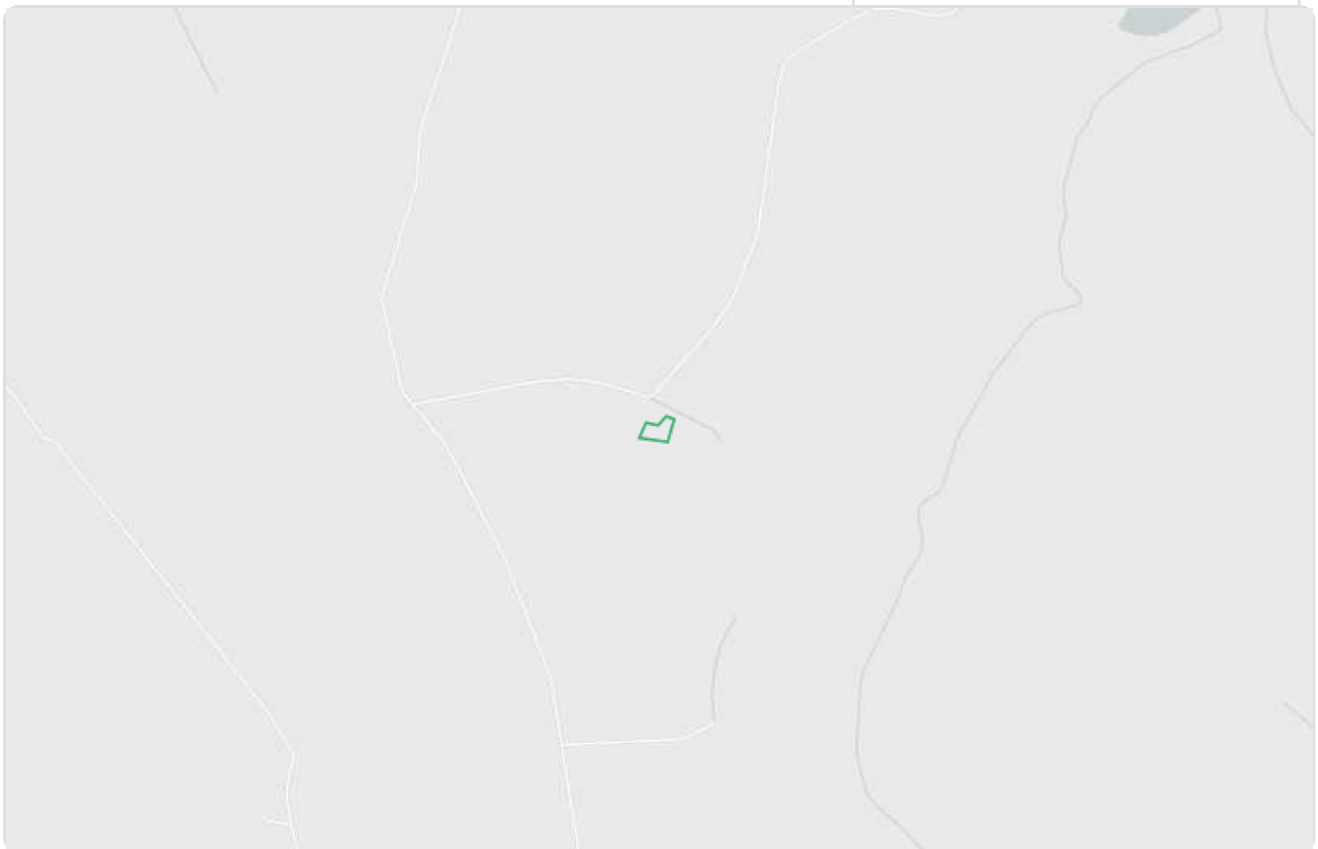


Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3

CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



Liste des sites BASIAS (à moins de 500 mètres)

BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
Aucun site BASIAS a moins de 500 mètres		

Liste des sites BASOL (à moins de 500 mètres)

BAse de données de pollution des SOL

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
Aucun site BASOL a moins de 500 mètres		

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
Aucun site ICPE a moins de 500 mètres		

Préfecture : Dordogne

Commune : STE FOY DE BELVES

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

Lieu dit Baleyrat

24170 STE FOY DE BELVES

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1991	16/10/1992	17/10/1992	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations/coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	25/05/2008	25/05/2008	07/08/2008	13/08/2008	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Etabli le :

Nom du vendeur ou du bailleur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Nom de l'acquéreur ou du locataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs :

www.georisques.gouv.fr